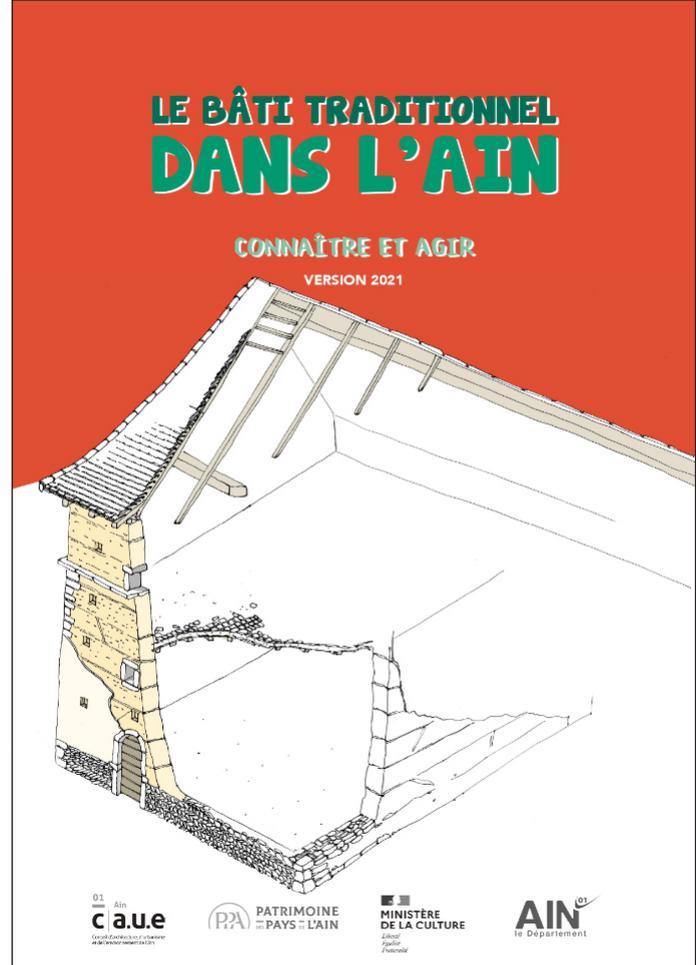


EXTRAITS



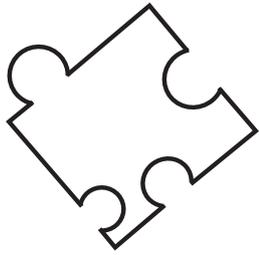
Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



3.5 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

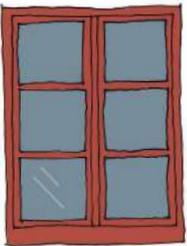
LES OUVERTURES



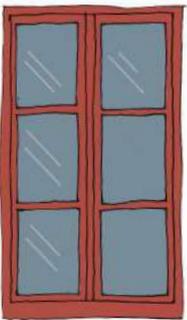
Fenestron : Percement ponctuel, pour l'aération.



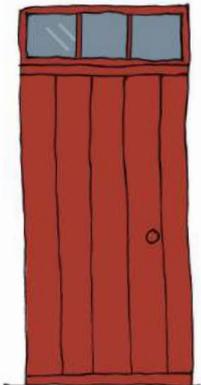
Baie 1/1. Percement privilégié aux étages bas de plafond comme les combles.



Baie 2/3. Percement privilégié aux étages courants.



Baie 1/2 voire 1/3. Percement privilégié aux étages courants, en fonction de la hauteur sous plafond. Luminosité plus grande.



Porte 1/3. Imposte possible, de deux à trois carreaux si la hauteur sous plafond le permet. L'imposte permet une luminosité et une aération naturelle.

La proportion traditionnelle des baies est la **dimension plus haute que large** avec une préférence pour le 1/2, 1/3 voire 2/3 suivant la hauteur du plancher.

Les encadrements des baies sont mis en valeur de différentes manières : pierre de taille, brique, badigeon en rehaut plus clair que le fond de façade (souvent blanc cassé ou ocre sur une quinzaine de centimètres autour de la baie), ou contours soignés en trompe-l'œil. Parfois, un fin liseré brun ou ocre foncé marque la transition entre l'encadrement et le fond de façade. Outre un intérêt esthétique, car il agrandit visuellement la baie, l'encadrement permet de protéger la façade des chocs au même titre que la chaîne d'angle.



Décors peints sur une maison à Revonnas (01) - © UDAP de l'Ain.

Les pierres de taille sont destinées à être vues. Elles sont taillées sur au moins trois faces rectilignes. La partie visible peut être layée*, bouchardée* ou un bosselé pour souligner les jeux d'ombres d'une chaîne d'angle ou soigner un soubassement*.

Les surfaces de pierre non taillée, en dehors des annexes, sont destinées à être protégées par un enduit à la chaux*.

La **menuiserie**, qui est soit la porte soit la fenêtre, est placée dans le mur en feuillure, c'est-à-dire dans une entaille dans le mur destinée à recevoir, par l'extérieur, la menuiserie. À l'intérieur, les raccords sont gérés au moyen de baguettes moulurées.



En général, les portes sont badigeonnées par une peinture à l'ocre*.

Ce pigment économique et naturel peut être privilégié pour une restauration. Il a l'avantage de ne pas s'écailler.



Des ouvertures traditionnellement plus hautes que larges.